

Sur un exemple de montage frauduleux à l'échelle européenne



Noël **Pons**, CIA

conseiller au Service Central de Prévention de la Corruption

L'implication de la grande criminalité dans tout système frauduleux se matérialise par une élaboration particulièrement soignée des montages et par leur généralisation géographique.

La fraude à la TVA intra-communautaire de type "carrousel" en est un exemple parfait. Elle repose sur l'organisation d'échanges commerciaux entre plusieurs Etats membres de la Communauté, portant sur les mêmes biens, afin que ces derniers puissent revenir dans leur Etat d'origine à un prix moindre que leur prix de départ. C'est "l'encarfrage", le bénéfice résultant du détournement de la TVA, qui permet la minoration de prix finale.

Le principe du montage est relativement simple. Il est fondé sur l'articulation de divers éléments : la mise en place de structures écrans, la présentation d'une documentation comptable parfaite en la forme et de l'existence d'un flux réel de produits. Le cheminement de l'ensemble est économiquement incompréhensible. Il s'agit de montages empilés qui peuvent, chacun, être considérés comme des cas d'école pour des personnes cherchant à analyser les fraudes.

Ce montage, réalisé au niveau de l'Europe, affecte des sociétés résidentes dans plusieurs pays. Il s'agit d'un montage agencé par le crime organisé à une échelle industrielle.

Nous avons choisi de découper la méthodologie de la fraude en quatre niveaux. Chacun de ces niveaux présente certaines caractéristiques qui doivent être analysées de manière spécifique (cf. tableau de l'organisation du montage).

Les auditeurs internes ou externes seront amenés, chacun dans leur activité particulière, à croiser de tels montages car ils sont très répandus. L'analyse est donc organisée autour des divers points de contrôle propres aux activités de certains auditeurs :

- les auditeurs externes sont concernés par l'analyse des comptes ou par les audits de valorisation ou de rachats de structures ;
- les auditeurs internes interviennent dans le cadre de leur activité classique d'audit d'organisations ou de filiales ;
- les auditeurs bancaires, ou les responsables blanchiment, seront concernés par la partie afférente aux flux en provenance ou à destination des sociétés écrans, la moins intéressante, qui les affecte.

Une telle analyse est cependant nécessaire pour établir les déclarations de soupçons.

Pour réaliser ces travaux, disposer d'une méthode est préférable : le gain de temps, la limitation des risques d'erreurs, le maintien de la qualité des investigations sont les conséquences de la pratique méthodologique.

Cette pratique peut-être déclinée de la manière suivante :

- maîtriser le mécanisme de montage : savoir ce que l'on cherche ;
- connaître les indicateurs ;
- savoir quels outils apportent l'aide la plus appropriée au moment voulu.

Cette méthodologie, se rapproche de la norme 1210.A2.

Le premier niveau : le fournisseur étranger

Le fournisseur étranger facture les entreprises défaillantes en France. Il doit disposer, en principe, d'importantes réserves financières qui permettent l'achat du produit voyageur et l'amorçage de l'escroquerie. L'avance doit ainsi souvent être faite aux sociétés défaillantes ne disposant pas de trésorerie. L'intrusion de la grande criminalité est évidente lorsque ces entreprises sont recapitalisées à partir de fonds dont la provenance est étrange.

Depuis quelques années, une augmentation significative de la surface financière de ces structures a été constatée. Ainsi on est passé de la sphère du "bricolage" à une véritable organisation industrielle de la fraude.

Ces structures ont été considérablement dotées en fonds, de manière souvent atypique ; les deux typologies suivantes sont le plus souvent utilisées :

- Une capitalisation de fonds en provenance d'associés localisés dans des paradis bancaires ou fiscaux via un "empilage" de holdings intermédiaires dont la structure est totalement opaque. Cela ressemble fortement à une opération de blanchiment d'argent sale.
- Une capitalisation par l'obtention de prêts à des taux usuraires, reçus de personnes physiques n'ayant aucun rapport avec l'activité exercée. La comparaison avec le taux de crédit des banques met très vite en évidence l'absence d'intérêt pour la société d'obtenir un prêt de cette nature. Mieux : leurs fournisseurs sont payés de manière atypique comme si la gestion financière n'était

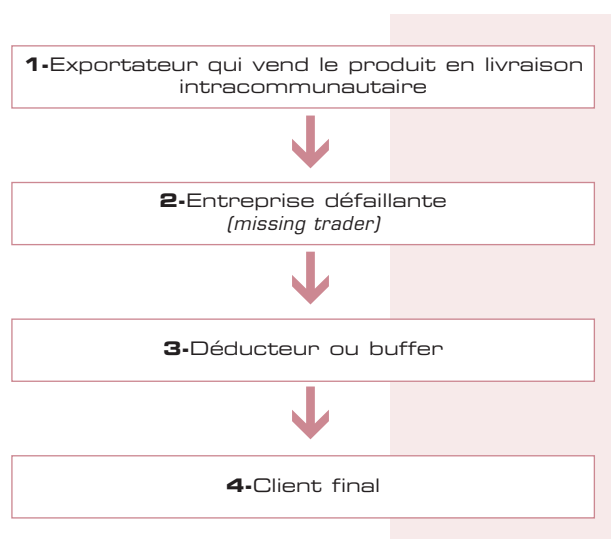


Tableau de l'organisation du montage

pas une préoccupation significative. Enfin, la présence de banques exotiques n'est pas rare.

Or, pour les spécialistes, chacun de ces constats est par lui-même un indicateur de risque de **blanchiment** et d'intrusion de la **grande criminalité** dans les affaires.

L'auditeur externe ou interne, qui travaillerait, par exemple, sur la filiale d'un groupe ou sur l'audit d'achat d'une structure par un groupe, mettrait en évidence un risque fort pour l'image ou pour la situation du groupe dès l'instant où la présence de certains indicateurs serait identifiée concomitamment :

- entreprise dont le changement d'activité (entrée dans la vente de composants) s'est accompagné de modifications sensibles au niveau de la capitalisation (voir ci-dessus), ou au niveau du chiffre d'affaires (il a été notablement augmenté sans que sa structure d'organisation ait été considérablement modifiée) ;
- entreprise qui s'est brusquement installée dans le secteur des exportations sans qu'aucune analyse préalable ait été effectuée, comme si le chiffre d'affaires s'était brusquement démultiplié avec peu de clients ;
- entreprise dont la gestion des clients, parfois des fournisseurs, s'est extraite des pratiques comptables en accordant, par exemple, des avances sans liens avec les flux, ou encore en autorisant d'importants délais de paiement sans liens avec les livraisons, etc. ;

- entreprise dont les clients sont peu nombreux mais qui changent souvent bien que le chiffre d'affaires total varie peu.

Une fois que ces éléments ont été mis en évidence, il est fort probable que la direction du groupe prenne quelque distance avec l'organisation concernée.

La société déductrice : un prédateur qui prend peu de risques

La société déductrice, cliente du défaillant, achète le produit au défaillant avec TVA et le refacture avec TVA à un autre déducteur ou au client final.

Le déducteur n'apporte aucune valeur ajoutée économique : son rôle se limite à servir d'écran entre le défaillant et le client moyennant une prise de marge qui avoisine deux à trois pour cent.

Il est possible d'utiliser comme écran une société purement factice, strictement dédiée à l'organisation frauduleuse. Cependant un risque évident de lisibilité existe. Ainsi, des sociétés, ayant par ailleurs une véritable activité économique dans le même secteur d'activité ou dans un autre, sont le plus souvent choisies. On identifie ce cas de figure lorsqu'une "tunnelisation" de l'activité est relevée dans les comptes ou dans la gestion. La participation, parfois temporaire, du déducteur à la fraude lui permet de grossir la marge réalisée. Ceci peut constituer un soutien financier utile lorsque, parallèlement, l'activité saine traverse une période de turbulence économique. Ces montages peuvent être réalisés avec l'aval de la direction, parfois à l'initiative des commerciaux. Tentés par les bonus issus de l'augmentation du chiffre d'affaires, ils peuvent se lancer dans l'opération.

Des sociétés déductrices, dont certaines très importantes, peuvent faire l'objet d'audits. La méthode la plus efficace d'analyse est décrite ci-dessous :

Analyser l'activité historique réelle de l'entreprise

Sommes-nous en présence d'une réelle activité de négoce ? L'activité de négoce qui se crée ou qui vient en complément d'une activité réelle est-elle totalement autonome ? Les sociétés déductrices, dans lesquelles l'activité est une activité unique, doivent être traitées comme les sociétés

défaillantes (cf. ci-dessus). Pour les autres types de sociétés, l'activité frauduleuse n'est qu'accessoire. Il suffit d'identifier les spécificités sectorielles.

Analyser l'activité elle-même

Relever une cohérence ou une incohérence entre les divers secteurs d'activité.

Rechercher les indicateurs de risque : en particulier, les modalités de paiement, les conditions de la commande, l'existence ou l'absence de livraisons, l'impact sur les comptes de gestion et sur la trésorerie.

Les indicateurs rencontrés seront, en général, les suivants :

- absence d'investissement au moment de la création de l'activité, pas ou peu de personnel pour la gérer ;
- flux documentaire toujours complet et très organisé ; l'analyse fait ressortir une telle cohérence que cela en devient douteux ;
- constat d'un chiffre d'affaires qui augmente de manière très importante en contradiction avec les autres activités et avec un schéma économique normal ;
- activité temporaire qui, bien qu'elle ait généré un important chiffre d'affaires, est brusquement abandonnée. Si le constat économique est positif, rechercher quelle a été la cause de cet abandon ou de l'initiation de l'opération. Souvent, des difficultés financières temporaires l'expliquent de manière assez évidente ;
- la rotation des achats et des ventes est très rapide ; il faut la comparer avec la rotation constatée dans les autres activités comparables ;
- les achats et les ventes sont réalisés avec le même type de client ou de fournisseur ;
- l'activité est en totalité gérée sur des comptes spécifiques, parfois dans des banques qui ont été choisies au moment de la création de l'activité, souvent dans un délai très court ;
- certaines factures de vente et leur règlement peuvent arriver chez le fournisseur avant les factures d'achats pour le même produit. L'achat est donc financé par le client, ce qui constitue un constat assez atypique ;
- le stock physique est le plus souvent nul dans ce genre d'activité ; il est même souvent relevé la présence de stocks négatifs. En effet, dans la plupart des cas, les produits transitent dans les entrepôts logistiques des transporteurs.

L'analyse doit alors porter sur les conditions de traçabilité à partir du conditionnement des colis, donc sur des informations contenues dans les codes barres puisque l'intégration des puces est loin d'être généralisée.

Le travail d'audit peut être effectué autour des points suivants :

- réaliser un comparatif de marge sur certains lots identifiés comme présentant des risques ;
- identifier les opérations anormales au plan économique ;
- isoler les carences dans la documentation d'accompagnement ;
- analyser le caractère stable du besoin en fonds de roulement alors que, mécaniquement, de telles opérations doivent générer des variations sensibles ;
- analyser la nature du budget prévisionnel pour cette activité ou d'un budget qui correspondrait de façon trop évidente aux données figurant en comptabilité ; ceci peut signifier que le budget a été reconstitué ultérieurement.

Ces éléments mettent donc en évidence l'existence d'une gestion "tunnellisée" autour d'un type de produits, de certains clients et de certains fournisseurs.

Le problème posé par l'identification de ce phénomène réside dans le fait qu'une analyse statique ne met pas en évidence le caractère atypique du montage. Seule est valide une analyse dynamique engagée à partir des nouveaux clients, des nouveaux fournisseurs et de chacun des autres éléments qui sont déclinés ci-dessus.

Le bénéficiaire final : un client heureux !

Le client¹ récupère la marchandise à un prix inférieur à celui du marché (de l'ordre de 3 à 10 % en général). Il réalise une marge calibrée sur le différentiel concurrentiel qu'a introduit le non-reversement de la TVA en amont. Ce "dopage" de la compétitivité de ses marchandises lui permet de trouver sans difficulté des débouchés commerciaux.

Le seul souci du client indelicat est un souci de financement. En effet, le client, dans un tel montage, doit d'abord faire l'avance de la trésorerie afférente à ses achats et parfois au délai de remboursement des crédits de TVA.

Dans le cas où un audit aurait relevé certains indicateurs

de risques, les investigations suivantes pourraient être faites :

- d'abord, identifier la raison qui justifie la pratique constatée :

- Pourquoi cette entreprise achète-t-elle un produit en poursuivant un cheminement tellement complexe alors que, compte tenu des montants en cause, des lieux de vente et des clients, elle aurait pu acheter directement et sans aucun risque chez un fournisseur classique qu'il soit grossiste ou non ?

- La connaissance de la justification de l'intérêt économique légitime de ces systèmes, qui ont été rendus complexes à l'envi, est essentielle ;

- ensuite analyser les budgets, la gestion et la comptabilité au regard de ces fournitures :

- Les budgets sont-ils cohérents avec les achats ?

- Comment peut-on épuiser tellement de fournisseurs au cours de périodes aussi brèves et maintenir une cohérence dans l'approvisionnement ? Un esprit pervers ferait immédiatement le lien avec une situation de complicité !

- Comment explique-t-on la présence systématique de sociétés défaillantes ?

- enfin, analyser le circuit de livraison entre le fournisseur et le client :

- Comment, expliquer la cohérence économique de ce circuit alors même que les marchandises ont suivi un cheminement sans lien avec la documentation papier ?

- En quoi, avec tous les problèmes de défaillances qui pourraient se poser, ce choix est-il plus pertinent qu'un achat direct au fournisseur ?

Dans certains secteurs particulièrement touchés par la fraude, l'ampleur de cette délinquance est telle que le marché est complètement déstabilisé. Ceci amène certains entrepreneurs honnêtes à se poser la question de la participation à la fraude pour rester compétitifs.

La suite de cet article, traitant de l'entreprise défaillante, sera publiée dans un prochain numéro de la revue.

1-Le client s'entend ici non pas comme consommateur final mais comme l'entreprise qui recycle la marchandise dans les circuits normaux de distribution, dans son pays ou vers l'étranger.